

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale  
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale

Sous-direction  
de la gestion du personnel

Bureau du personnel sous-officier  
du corps de soutien  
technique et administratif  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 35023 du 28 avril 2016 portant attribution de l'échelon exceptionnel  
aux majors du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1611255S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2009-21 du 7 janvier 2009 modifié fixant les indices de solde applicables à certains militaires non officiers ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 modifié fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L.4136-3 du code de la défense ;

Vu la circulaire n° 47613/GEND/DPMGN/SDGP/BSOCSTAGN du 1<sup>er</sup> juillet 2015 relative à l'attribution de l'échelon exceptionnel aux majors du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2016 ;

Vu le bordereau d'envoi n° 92334/GEND/DPMGN/SDGP/BSOCSATGN du 16 décembre 2015,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

L'échelon exceptionnel est attribué aux majors du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale dont le nom figure ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 :

<b>Claudepierre, Francis</b>	Nigend : 203 195	Numéro de livret de solde : 5 207 456
<b>Viel, Stéphane</b>	Nigend : 170 526	Numéro de livret de solde : 8 005 888
<b>Boursac, Marie-Thérèse</b>	Nigend : 113 316	Numéro de livret de solde : 5 190 658

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 avril 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur  
de la gestion du personnel,*  
E.-P. MOLOWA